

Question écrite n° 11449 de [M. Richard Yung](#) (Français établis hors de France - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 01/05/2014 - page 1000

M. Richard Yung attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la controverse soulevée par le projet de vente du palais Clam Gallas à Vienne contre lequel une pétition a déjà rassemblé près de 5 000 citoyens français et autrichiens.

Il lui rappelle que le palais Clam Gallas, bâtiment classé et propriété de l'État français, est construit en plein centre-ville sur un domaine de 4,5 hectares qui abrite actuellement les services culturel, scientifique et linguistique, l'Institut français et le lycée français (1 800 élèves et 200 professeurs).

Il s'inquiète qu'un tel projet, annoncé pour la fin de l'année 2014, ne mette directement et immédiatement en danger la présence culturelle, éducative et économique de la France à Vienne.

Il remarque en effet qu'aucune alternative pour le relogement de l'Institut français, nécessitant 900 m² selon des estimations réalisées, ne semble avoir été trouvée à ce jour. Il redoute par ailleurs qu'un déménagement de ses locaux hors du centre-ville ne nuise à son rayonnement.

Il souligne ensuite que le lycée français de Vienne utilise par nécessité le palais Clam Gallas et ses dépendances comme salles de cours, terrain de sport et terrain d'évacuation dans le cadre de son plan de sécurité. Il s'interroge dès lors sur les conséquences qu'aurait la perte de cette infrastructure sur le fonctionnement du lycée français à la rentrée prochaine.

Il estime en outre que la vitrine économique extérieure de la France en Autriche bénéficie également de ce bâtiment comme l'a indiqué la Chambre de commerce franco-autrichienne dans une lettre ouverte.

Il constate enfin que les milieux culturels et politiques autrichiens se sont émus de ce projet de vente, montrant ainsi l'attachement de l'Autriche à la présence française en ce lieu, symbole de la coopération mise en place entre les deux pays après la Seconde Guerre mondiale.

Tout en étant conscient de la nécessité d'une meilleure gestion du parc immobilier français à l'étranger, dans le cadre des efforts demandés par l'État à chaque ministère, il doute cependant de la pertinence économique de cette opération immobilière dont l'ensemble des coûts induits n'ont pas encore été entièrement évalués à ce stade.

Il regrette surtout l'absence de concertation qui a entouré ce projet et l'urgence dans laquelle il a été engagé, sans réflexion préalable avec le personnel local et la communauté française sur les conditions d'une rationalisation des implantations françaises à Vienne.

Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le ministre des Affaires étrangères et du développement international dans cette affaire afin de garantir une présence dynamique et un rayonnement à la hauteur des ambitions affichées par la France en Autriche.

Réponse du Ministère des affaires étrangères et du développement international

La réflexion engagée sur l'avenir de l'Institut français d'Autriche s'inscrit dans le cadre de l'adaptation des dispositifs français culturels en Europe, marquée par une redéfinition de ses missions et de ses réseaux de coopération. L'objectif est une présence plus efficace qui réponde pleinement aux priorités de la politique d'influence de la France et qui s'ouvre à de nouveaux publics. Son action à Vienne, comme ailleurs en Europe, doit être recentrée sur le développement de son attractivité (mobilité étudiante, recherche), la promotion de la langue française ou encore la valorisation de ses industries culturelles. En Autriche, où les institutions culturelles sont nombreuses et solides, l'action française doit par conséquent favoriser le développement d'une présence « hors les murs » plus affirmée et s'appuyer pour cela sur des partenariats durables. De même, convient-il de valoriser au mieux l'ensemble des outils numériques qui contribuent à la diffusion de l'offre culturelle française, et en particulier la plateforme « Culturetech » récemment mise en place. Il s'agit donc de chercher un nouvel emplacement qui tienne compte de ces évolutions. La vente du Palais Clam Gallas ne sera mise en œuvre qu'une fois cette relocalisation définie. Les recherches sont bien engagées dans cette voie, tandis que de nombreux acheteurs potentiels se sont déjà fait connaître, laissant présager une opération immobilière très intéressante pour l'État français. La réflexion destinée à déterminer le format adapté aux nouvelles missions qui incombent à l'Institut français est en cours. Une mission réunissant les services du ministre des affaires étrangères et du développement international, compétents sur ce sujet, s'est rendue à Vienne le 9 mai 2014. Elle a identifié plusieurs sites susceptibles d'héberger l'Institut français dans différents endroits de la ville. La faisabilité des options ainsi envisagées va maintenant être analysée en cohérence avec le nouveau projet de notre présence culturelle à Vienne. Au sujet du fonctionnement futur et de la poursuite des activités du lycée français, les intérêts et la sécurité de cet établissement, ainsi que de la communauté scolaire qu'il abrite, feront l'objet d'une attention toute particulière. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a été associée à ces réflexions et au projet envisagé. Le lycée n'utilise que de façon très partielle les salles de cours de l'Institut français et les travaux dans le studio Molière devraient permettre au lycée de disposer d'espaces en nombre suffisant. Par ailleurs, les offres d'acquisition seront étudiées, notamment au regard de celles qui permettraient au lycée français de continuer à utiliser le parc. Il paraît par ailleurs utile de préciser que le regroupement d'autres services de l'État (Représentations permanentes de la France près l'OSCE et les Nations Unies à Vienne, Consulat, Ubifrance...) au sein du Palais Clam Gallas a fait bien évidemment l'objet d'études approfondies. Il en ressort que de telles opérations nécessiteraient des travaux trop onéreux compte tenu de la nature du bâtiment et de son état général. Le ministère des affaires étrangères et du développement international ne dispose pas des disponibilités budgétaires suffisantes pour envisager ce type de projet. Le scénario d'une vente partielle du site (bâtiments annexes, partie du parc) a également été étudié mais il n'est pas satisfaisant au titre de ses besoins ni pour des raisons de sécurité. Les contraintes budgétaires imposent un effort auquel le ministère des affaires étrangères et du développement international ne saurait déroger. L'objectif principal est de faire évoluer la présence culturelle française à Vienne pour la rendre plus efficace, moderne et dynamique.